

Editorial

## L'automne est là!

Il est bien là même s'il a mis du temps à se mettre en place. Ce qui n'a pas été sans profit, il est toujours plaisant de bénéficier de températures clémentes, mais est-ce bien normal et est-ce ce que l'on recherche vraiment ?

La question ne se pose pas concernant les impôts qui reviennent bien à la même période pour chacun d'entre nous. Et vous avez été nombreux à commenter la hausse significative que vous avez pu constater. Un premier élément à prendre en compte est le gel des taux de la commune comme c'est le cas depuis plus de 30 ans. C'est un choix comme vous le voyez, ancien, qui répond au niveau déjà très élevé observé, qui ne permet pas d'augmentation supplémentaire. Par contre une réévaluation des bases locatives a été effectuée par les services de l'état ce qui a impacté directement votre impôt foncier. Enfin, depuis le passage de la Redevance pour Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) à la Taxe pour Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), opéré par la communauté de communes, qui est fonction de la base locative, votre impôt foncier intègre cette nouvelle taxe. De nombreux débats ont eu lieu autour de cette TEOM, et la presse en a fait l'écho, elle apparaît pourtant plus égalitaire au niveau du territoire. Un article dans ce bulletin, dédié à la TEOM, vous fournira l'ensemble des informations nécessaires pour une bonne compréhension. Une chose est sûre : les déchets et leur traitement nous coûteront cher!

L'automne, c'est aussi les feuilles mortes, des déchets pour certains, un apport pour d'autres. Le compostage sera mis en avant en 2024 pour réduire la part qu'il représente dans les déchets, plus de 25 % de la totalité de ces derniers actuellement. Nous reviendrons vers vous pour en parler et échanger sur ce sujet. En attendant, profitons des châtaignes, des noisettes et des noix, c'est l'automne.



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2023



Présents: F.HINDRÉ-P.THOMAS-A.LUCAS-M.PINÇON-S.LE MÉE-A.DAVID-S.GILLOT-S.ABRAHAM-J.M.VIDELOT-N.THOMAS.

Mme S.LE MÉE a été désignée comme secrétaire de séance.

# FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DE RESSOURCES INTERCOMMUNALES (FPIC)

Il est proposé aux membres du conseil municipal de statuer sur le mode de répartition du FPIC 2023 d'un montant de :

- 1 500 448 € attribué au bloc communal (communes et EPCI) : PART REVERSEMENT
- 131 478 € dus par le bloc communal (communes et EPCI) : PART PRELEVEMENT

#### Rappel montants 2022:

- 1 575 651 € attribué au bloc communal (communes et EPCI) : PART REVERSEMENT
- 75 669 € dus par le bloc communal (communes et EPCI) : PART PRELEVEMENT

Sur la base des orientations budgétaires et des principes arrêtés dans le Pacte Fiscal et Financier de Soli-

	Prélèvement de droit commun	Reversement de droit commun	Prélèvement dérogatoire libre	Reversement dérogatoire libre	% Reversement dérogatoire libre	
Part EPCI	-46 262	527 932	-113 122 <b>1 290 968</b>		86.04%	
Part communes membres	-85 216	972 516	-18 356	209 480	13.96%	
TOTAL	-131 478	1 500 448	-131 478	1 500 448	100.00%	

darité de Loudéac Communauté, la répartition du PFIC 2023 pourrait s'opérer sur la base du mode dérogatoire libre.

Choix de l'EPCI - Répartition FPIC dérogatoire l'ibre

REVERSEMENT à Loudé ac Communauté Bretagne Centre d'une première fraction de 872 008 C

REVERSEMENT entre les communes (1/3) et Loudéac Communauté Bretagne Centre (2/3) pour la fraction supérieure à 872 008 C - calcul au pro-rata de la population DGF des communes

PREEVEMENT entre les communes (13.96%) et Loudéac Communauté Bretagne Centre (86.94%) se lon % Reversement dérogatoire libre : calcul au prorata de la population DGF des communes

	Prélèvement de droit commun	Reversement de droit commun	Prélèvement dérogatoire li bre	Reversement dérogatoire Libre	% Reversement dérogatoire libre
Part EPCI	-46 262	527 982	-113 122	1290 968	86.04%
Part communes membres	-85 216	972 516	- 18 356	209 480	13.96%
TOTAL	-131 478	1 500 448	-131 478	1 500 448	100.00%

			Répartition du FPIC de droit commun		Répartition du FPIC dérogatoire libre				
Code INSEE	Nom Communes	Population DGF de la commune	% population	Prélèveme nt de droit commun	Reversement de droit commun	SOLDE	Prélèvement dérogatoire li bre	Reversement dérogatoire Libre	SOLDE
22001	ALLINEUC	655	1.17%	-857	12 690	11833	-215	2 450	2 235
22027	CAMBOUT	464	0.83%	-596	9 164	8 568	-152	1 735	1 584
22033	CAUREL	576	1.03%	-699	12 026	11327	- 189	2 155	1 966
22039	CHEZE	597	1.07%	-708	12 759	12051	- 196	2 233	2 037
22043	COETLOGON	244	0.44%	-309	4 880	4 571	-80	913	833
22046	LE MEN E	7 087	12.66%	-13 888	91 677	77 789	-2323	26 513	24 190
22047	CORLAY	1 029	1.82%	-1359	19 364	18005	-334	3 512	3 478
22060	GAUSSON	671	1.20%	-750	15 223	14473	-220	2 510	2 290
22062	GOMENE	613	1.09%	-743	12 820	12077	-201	2 293	2 092
22068	GRACE UZEL	462	0.83%	-520	10 414	9 894	-151	1 725	1 577
22074	HAUT CORLAY	705	1.26%	-967	13 025	12058	-231	2 637	2 406
22075	HEMONSTOIR	737	1.32%	-839	16 405	15566	-242	2 767	2 5 2 5
22083	ILLIFAUT	727	1.30%	-972	13 780	12808	-238	2 720	2 482
22122	LAURENAN	846	1.51%	-908	19 978	19070	-277	3 165	2 888
22133	LOSCO UET SUR MEU	675	1.21%	-842	13 720	12878	-221	2 525	2 304
22136	LOUDEAC	10238	18.28%	-19 683	134 995	115312	-3356	35 301	34943
22147	MERDRIGNAC	3 271	5.84%	-4 735	57 289	52554	-1072	12 237	11163
22148	MERILLAC	299	0.53%	-355	6.377	6 022	-98	1 119	1 021
22149	MERLEAC	529	0.94%	-677	10 486	9 809	-173	1 979	1 806
22155	MOTTE	2 272	4.05%	-2 576	50 797	48221	-745	5 500	7 755
22158	GUERLEDAN	2 743	4.90%	-4 428	43 072	38644	-899	10 262	9 363
22183	PLEMET	3 988	7.12%	-5 803	69 484	63681	-1307	14 919	13612
22219	PLOUGUEN AST LANGAST	2 654	4.74%	-3 360	53 138	49778	-870	0 020	9 039
22241	PLUMIEUX	1 125	2.01%	-1420	22 600	21 180	-369	4 209	3 840
22244	PLUSSULIEN	571	1.02%	-695	11 894	11199	-187	2 136	1 949
22255	PRENESSAYE	956	1.71%	-1112	20 826	19714	-313	3 576	3 263
22260	QUILLIO	625	1.12%	-704	14 063	13359	-205	2 335	2 133
22275	SAINT-BARNABE	1 274	2.28%	-1 786	23 040	21254	-418	4 765	4 348
22279	SAINT-CARADEC	1 197	2.14%	-1785	20 352	18567	-392	4 475	4 036
22288	SAINT ETIENNE DU GUE DE L'ISLE	377	0.67%	495	7 274	6 779	-124	1 410	1 286
22295	SAINT GILLES VIEUX MARCHE	414	0.74%	-515	8 440	7 925	- 136	1 549	1 413
22300	SAINT HERVE	423	0.76%	-677	6 702	6 025	-139	1 552	1 443
22309	SAINT-LAUNEUC	210	0.38%	-247	4 531	4 284	-69	755	717
22313	SAINT MARTIN DES PRES	384	0.69%	475	7 870	7 395	- 126	1 437	1 311
22314	SAINT-MAUDAN	417	0.74%	459	9 606	9 147	-137	1 550	1 423
22316	SAINT MAYEUX	569	1.02%	-751	10 934	10 183	- 187	2 129	1942
22330	SAINT THELO	414	0.74%	-538	8 082	7544	- 136	1 549	1413
22333	SAINT-VRAN	848	1.51%	-987	18 471	17484	-278	3 172	2 894
22371	TREMOREL	1 187	2.12%	-2 Z38	15 959	13721	-389	4 441	4 052
22376	TREVE	1700	3.16%	-2 130	37 245	35115	-580	5 515	6 038
22384	UZEL	1163	2.08%	-1628	21 064	19436	-381	4 351	3 970
TOTAL		55 995	200.00%	-85 216	972 516	887 300	-18356	209 480	19112

La délibération de répartition lors du vote en conseil communautaire n'ayant pas été approuvée à l'unanimité les communes devront se prononcer sur cette répartition dans le délai de 2 mois à compter de la réception de la délibération de l'EPCI, afin que l'on sache si la répartition dérogatoire est validée ou non.

A noter que les versements du FPIC pour l'année 2023 ne pourront intervenir qu'une fois le délai de consultation des communes achevé, soit à partir du mois de septembre.

Après en avoir délibéré, à la majorité qualifiée, le Conseil Municipal approuve la répartition du FPIC selon le mode dérogatoire libre retenu par l'EPCI.

## ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PU-BLIC D'EAU POTABLE 2022

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune de GRACE-UZEL. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

## TRAVAUX ÉGLISE : DÉCLARATION PRÉALABLE ET AUTORISATION DE TRA-VAUX

Les travaux de restauration de la sacristie doivent faire l'objet d'une déclaration préalable ainsi qu'une autorisation de travaux sur Monuments historiques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes d'urbanisme.

# ENVIRONNEMENT/RÉGION BRETAGENE/ADHÉSION A LA CHARTE « DEPHY COLLECTIVITÉS BRETAGNE»

Le réseau « Dephy Collectivités Bretagne » est un réseau d'échanges proposé afin de répondre aux difficultés rencontrées par la mise en œuvre du Zéro-phyto dans les collectivités bretonnes.

Ce réseau vise à analyser et à diffuser largement les aménagements et les techniques mises en œuvre par les collectivités bretonnes et à amplifier la dynamique zéro-phyto dans la région.

Il est constitué de :

- La Région Bretagne, qui est le porteur politique et le financeur du projet
- La FREDON Bretagne et son bureau d'études PROXALYS Environnement qui assure la construction et l'animation du réseau
- L'ATBVB (association des techniciens des bassins versants bretons) qui, par le biais des techniciens de bassins versants, est le relai sur les territoires bretons
- La DRAAF Bretagne qui assure la mise en cohérence du projet vis-à-vis de la déclinaison régionale du plan écophyto II+(axe 4 accompagner les collectivités vers le zéro-phyto).
- Les collectivités qui adhèrent au réseau « Dephy Collectivités Bretagne ».

On distingue trois niveaux d'adhésion :

- o Les collectivités démonstratives qui partagent leurs expériences sous la forme d'une fiche « retour d'expérience » et qui acceptent une à deux visites par an pour témoigner auprès d'autres collectivités bretonnes (La co-organisation logistique des visites peut être réalisée soit par le Bassin Versant, soit par la Fredon Bretagne). En retour, le savoir-faire de ces collectivités démonstratives est mis en lumière au niveau régional. Elles peuvent parti- ciper aux visites organisées dans les autres collectivités bretonnes, elles ont accès aux ressources documentaires aux échanges du réseau « Dephy Collectivités Bretagne ».
- o Les collectivités ressources qui ont mis en application des techniques ou des aménagements servant de témoin « visuel » pour les autres collectivités. Une « fiche commune » est rédigée présentant synthétiquement la commune et les différentes actions zéro-phyto mises en œuvre. Elles sont identifiées dans le réseau et présentées sur la carte interactive, comme étant une collectivité ayant mis en place telle ou telle technique. Elles peuvent participer aux visites organisées dans les autres collectivités, elles ont accès aux ressources documentaires aux échanges du réseau « Dephy Collectivités Bretagne».
- o Les collectivités adhérentes simples. Elles ne sont ni des collectivités démonstratives, ni des collectivités ressources mais elles adhèrent au réseau pour bénéficier de l'expérience des autres collectivités. Elles peuvent participer aux visites organisées dans les autres collectivités. Elles ont accès aux ressources documentaires et aux échanges du réseau « Dephy Collectivités Bretagne ».

#### Le réseau s'appuie notamment sur :

- Une plateforme web comprenant des documents (retour d'expérience des collectivités «démonstratives », des guides méthodologiques des outils de communication…)
- Une carte interactive
- Un espace d'échange (FAO)

Des journées d'échanges dont l'organisation et l'animation seront portées par les Bassins versants sur les territoires ou par la FREDON Bretagne sur les autres territoires.

Il proposé au Conseil d'adhérer au réseau « Dephy Collectivités Bretagne » en tant que commune adhérente simple.

Vu la délibération n° 2022-06-01, portant sur l'engagement et l'adhésion de la collectivité dans la démarche « Zéro phyto »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'adhérer au réseau « Dephy Collectivités Bretagne » en tant que « collectivité adhérente simple »

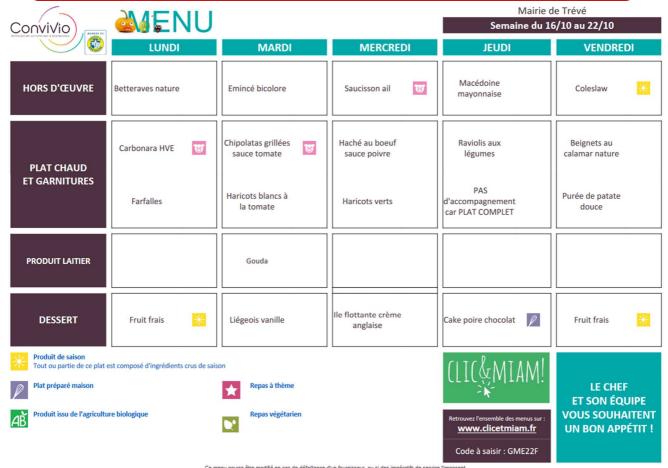
Accepte les termes de la Charte d'adhésion annexée à la présente délibération

Page 4

Autorise Monsieur le Maire à signer la Charte d'adhésion et tout autre document se rapportant à cet objet.

## **MENUS DE LA CANTINE**





Laëtitia Auffret a quitté notre restaurant scolaire suite à une mutation dans la collectivité de Plédran (service hygiène).

Nous la remercions pour le travail effectué en cuisine pour les enfants mais aussi pour l'entretien des locaux effectué avec beaucoup de sérieux. Nous lui souhaitons bonne route!



Concernant la continuité du service de cantine, nous sommes en relation avec la commune de La Motte pour aboutir à la livraison de repas préparés dans leur nouveau restaurant scolaire. Nous mettons tout en œuvre pour y parvenir. En attendant, la société Convivio assure la livraison de repas.

## **OPERATION ARGENT DE POCHE**





# Opération ARGENT DE POCHE



- Pour les jeunes de 16 à 18 ans habitant Grâce-Uzel.
- Mission de 3h chaque jour.
- Rémunération de 15€ / mission.
- Différents travaux d'entretien.
- Accompagnement par l'employé communal et les élus.

Les 25, 26 et 27 oct. 9h - 12h



Renseignements et inscriptions en mairie: 02.96.28.81.78

## **BIBLIOTHEQUE**



## Samedi 21 Octobre à 10h30 Bibliothèque de Grâce-Uzel



## Rencontre et Dédicace

André le Coq Les Caozeries du jeûdi

Dans son livre, André Le Coq, également professeur de gallo, passe en revue divers sujets tels que l'écologie, le sport, la vie quotidienne, la cuisine...



1 rue du lin 22460 Grâce-Uzel / Infos au 06.64.06.42.85

## **LUTTE CONTRE LES TAUPES**





## Formation à la lutte contre les taupes

Les taupes sont des mammifères omnivores qui ont la particularité de creuser des galeries souterraines et de faire des taupinières. Elles génèrent des dégâts aux activités agricoles et aux espaces verts.

Dans le cadre de la lutte contre les taupes, la FDGDON des Côtes d'Armor (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) propose des sessions collectives de formation aux techniques de piégeage.

**Objectif de la formation** : acquérir la connaissance et la pratique pour pouvoir limiter la population de taupes chez soi d'une manière autonome et efficace.

**Durée**: une demi-journée (samedi matin)

Contenu : la taupe, les moyens de lutte

**Coût** : Gratuite dans le cadre de l'adhésion de **Loudéac Communauté Bretagne centre** à la Convention Multi-Services de la FDGDON 22.

Plusieurs journées seront organisées à l'automne 2023

#### Conditions de participation

Ouvert à tous Gratuit

#### Inscription

#### Trois possibilités

Par mail : fgdon22@innoval.com Par téléphone : 02 96 01 37 90

Par courrier: FDGDON 13 Rue du Sabot 22440 PLOUFRAGAN

Vous serez averti par courrier de la date de la formation, deux semaines avant celle-ci.

Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes-d'Armor 13 rue du Sabot -- BP 28 -- 22440 PLOUFRAGAN 02 96 01 37 90 -- fgdon22@innoval.com Infos Intercommunales

## TEOM





Communiqué presse

#### Contacts Service déchets

02 96 66 40 10

servicedechets@loudeac-communaute.bzh

## **Information TEOM**

Avant 2023, chaque habitant de Loudéac communauté devait contribuer au financement du service de collecte et traitement des ordures ménagères en s'acquittant de la REOM (Redevance). Son montant était calculé en fonction du volume du conteneur des ordures ménagères et de la composition du foyer (nombre de résidents). Elle était facturée en deux fois : en avril et en octobre.

Loudéac communauté a voté l'instauration d'une TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette TEOM apparaît sur l'avis de taxe foncière que chaque habitant de Loudéac communauté a reçu en ce début septembre.

Ce passage à la TEOM s'explique pour différentes raisons :

- > 1 personne sur 5 ne payait pas la REOM : Loudéac communauté a dû faire face à des impayés de l'ordre de 320 000 € par an (soit 8 % des usagers) et à 11 % d'administrés n'étaient pas équipés mais susceptibles d'utiliser le service
- La collectivité doit aussi faire face à l'augmentation de ses charges : énergie, carburant, coût de traitement des déchets...
- > En TEOM, 58 % des usagers ont une facturation estimée inférieure à 175 € et 80 % inférieure à 235 €
- Loudéac communauté s'engage dans une politique environnementale vertueuse avec la mise en place d'un volet incitatif qui suppose de nouveaux investissements : composteurs individuels, mise en place d'un service de tri à la source des biodéchets, modernisation des déchetteries...

Pour toutes ces raisons, la TEOM doit être vue comme une **contribution déchets** : une contribution financière des usagers au service dans son ensemble (collecte, déchèteries, installations de traitement...), mais aussi une contribution de chacun à faire mieux ensemble pour préserver nos ressources, notre environnement, notre territoire.

Aujourd'hui, en 2023, la TEOM remplace la REOM. Son montant est calculé en fonction de la valeur locative du bâti foncier. Elle sera à régler en une seule fois pour cette année. La mensualisation sera possible dès 2024.

La valeur locative se détermine en fonction de la surface bâtie, du confort de la maison ainsi que de la proximité des services.

Pour toute question ou renseignement sur la valeur locative de votre avis d'imposition, le Service Départemental des Impôts Fonciers reçoit de 8 h 45 à 12 h les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

En dehors de ces horaires, vous pouvez également les joindre sur la messagerie sécurisée sur votre espace particulier sur le site **impots.gouv.fr** ou à l'adresse e-mail **sdif22@dgfip.finances.gouv.fr**.

Siège administratif 4/6 bd de la gare 22600 LOUDÉAC

Tél. 02 96 66 09 09 contact@loudeac-communaute.bzh

www.bretagnecentre.bzh







## PRENEZ RENDEZ-VOUS POUR TOUT SAVOIR SUR LA MUTUELLE INTERCOMMUNALE!

De septembre à décembre 2023 les lundis, mardis et jeudis

5 lieux de permanences au plus proche de chez vous

Choisissez votre rendez-vous sur just fr ou contactez le

0 809 546 000 Service gratuit + prix appel









Vie Associative

## **GRACIEUX PATRIMOINE**



## A la découverte de la maison des Toiles de Saint-Thélo!

Les membres de l'association Gracieux Patrimoine se sont retrouvés le samedi 30 septembre après-midi pour découvrir ou redécouvrir la maison des Toiles de Saint-Thélo. Nous avons pu profiter d'une visite guidée pour mieux comprendre comment était utilisé le lin dans la région d'Uzel. Une visite très intéressante dans le cadre de notre nouveau projet, consistant à la réalisation d'un inventaire des sites remarquables de Grâce-Uzel en lien avec l'histoire des Toiles de Bretagne.









## Réunion le 3 octobre pour lancer les nouveaux projets

Ce mardi 3 octobre était la reprise pour les membres de l'association Gracieux Patrimoine, pour lancer les nombreux projets de la future année :

- Renouvellement de la randonnée en juin 2024. L'équipe commence dès à présent à sillonner Grâce-Uzel pour réaliser le parcours.
- Dès janvier 2024 nous pourrons lancer l'inventaire des sites remarquables de Grâce-Uzel en lien avec l'Histoire Toilière de Bretagne.
- La mémoire collective devrait débuter cet hiver. D'ailleurs, toute personne ayant des informations, des témoignages à partager sur son histoire, l'histoire de Grâce-Uzel au sens large est la bienvenue. Vous pouvez nous envoyer par mail à l'adresse suivante : <a href="mailto:gracieuxpatrimoine@gmail.com">gracieuxpatrimoine@gmail.com</a> ou nous appeler au 06 09 89 05 10.
- Très prochainement nous devrions pouvoir inaugurer la nouvelle croix du Bas du Bourg.
- L'idée du concert dans l'église est reconduite pour 2024.
- Nous participerons au marché de Noël de Grâce-Uzel au Café Gracieux le 16 décembre prochain.

Nous nous réjouissons de la présence de nouveaux membres et toute personne souhaitant se joindre à nous sera également la bienvenue.



## **QUOI DE NEUF A L'ECOLE NOTRE DAME?**



## La bénédiction des cartables

Vendredi 22 septembre, à l'école, les enfants ont reçu la visite du père Jean-Marie Kalombo de la paroisse de Loudéac. Ensemble, ils ont participé à une célébration où tous ont donné de la voix. Au cours de celle-ci, le prêtre a béni tous les cartables des enfants. Ce temps de partage et d'échange à permis à chacun d'évoquer ses souhaits pour l'année qui venait de débuter : « J'aimerais apprendre plein de choses », « bien réussir mes dictées et mes exercices », « j'aimerais continuer d'inventer des jeux avec mes copains », …

Après cette célébration, les enfants et les adultes ont partagé un pique-nique sous un beau soleil dans la cour de l'école.

L'école remercie le père Jean-Marie pour sa présence lors de ce temps fort de la rentrée.



## Merci Laëtitia!

A l'occasion du départ de Laëtitia, les élèves lui ont offert un cadre qu'ils ont fabriqué et des dessins pour la remercier et lui souhaiter bonne route pour la suite.

Page 12

## Ma rentrée avec L'UGSEL



Lors de cette même journée, après le pique-nique, les élèves de l'école ont participé au grand jeu de la rentrée proposé par l'UGSEL (fédération sportive éducative de l'Enseignement catholique). Des plus petits, aux plus grands, tous ont beaucoup apprécié jouer ensemble à « décoder, c'est gagné! ». Cette activité mettait en jeu les capacités sportives des enfants, mais aussi intellectuelles puisqu'après un relais, les enfants devaient réussir à déchiffrer un code avant les équipes adverses, dans le but de réunir les pièces nécessaires à la réalisation d'un puzzle. L'entraide et la cohésion d'équipe étaient les maitre-mots lors de cet après-midi.

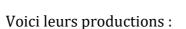
Les Phryges







Pour terminer, par équipe, les enfants ont réalisé des œuvres sur le thème « Paris 2024 ». Leur matériel de création était, en priorité, leurs corps.







Les élèves de la classe de CE-CM

Page 13

#### Envie d'une ambiance et d'un repas convivial ? Raclette et soirée DJ organisée par les associations de l'école Notre Dame le 10 novembre 2023

L'association des parents d'élèves « APEL» vous propose une soirée raclette le vendredi 10 novembre à la Salle Arc en Ciel à compter de 19h30 (entre 18h30 et 19h30en cas d'empêchement pour le « à emporter »).

Si vous êtes intéressés vous pourrez acheter des tickets auprès des **parents vendeurs** qui passeront dans le village **du 3 au 20 octobre** ou alors déposer le bon ci-dessous **dans la boîte aux lettres de l'école** avec le règlement, par chèque de préférence, à l'ordre de « OGEC Notre Dame Grâce-Uzel » **jusqu'au vendredi 27 octobre**.

Venez très nombreux partager ce temps convivial avec vos amis ou votre famille.

Au menu : Raclette/salade de fruits/café au prix de 12€ par adulte et 8€ par enfant (entre 4 et 10 ans).





## **BON DE COMMANDE**

Nom de l'acheteur	Numéro de téléphone	Quantité	Mode de règlement
		Adultes : Enfants :	
		Adultes : Enfants :	
		Adultes : Enfants :	

Infos diverses

## **TELETHON**



## Samedi 02 décembre 2023 « 12h00 »

Pour cette édition 2023, nous allons nous retrouver à la salle « Arc en Ciel » à partir de 12h00 le samedi 2 décembre pour déguster la traditionnelle « Potée campagnarde » préparée par nos cuisiniers et les bénévoles.

Nous reprenons les bonnes vieilles habitudes et organisons pendant ce repas une tombola avec de nombreux lots et pour terminer l'après-midi un concours de belote. A l'entrée, différents articles seront en vente au bénéfice du téléthon.

La municipalité nous met à disposition la salle et offrira l'apéritif à tous les participants. Des cartes sont en vente auprès des bénévoles, au café Le Gracieux et en mairie dès à présent au tarif de 12 € adultes et 6 € enfants. Si vous ne pouvez pas vous déplacer avant le 2 décembre, vous pouvez faire une réservation auprès des bénévoles ou en appelant au « 06 35 94 80 97 », 24 novembre dernier délai. Merci de faire le meilleur accueil à tous ces bénévoles. Les repas peuvent être à emporter mais une salle comble est toujours plus agréable. C'est vraiment l'occasion de se retrouver autour d'un bon repas et prendre des nouvelles de personnes que l'on voit si peu......

Nous sommes à la recherche de lots. Si des personnes souhaitent en offrir merci de nous contacter au  $\,$  «  $\,$  06  $\,$  35  $\,$  94  $\,$  80  $\,$  97  $\,$  ».

Comme les années passées nous sommes persuadés que les Gracieuses et les Gracieux seront présents pour afficher leur solidarité au Téléthon.

Pour enlever toute ambiguïté, le téléthon national est bien prévu le 8 et 9 Décembre mais à Grâce Uzel on ne fait jamais les choses comme les autres ;

Notre potée est donc bien le **02 Décembre.** 



## **PETITES ANNONCES**



À vendre bois de chauffage Contacter Mr Daniel Thomas au 06.07.73.83.03.

## **A NOTER**







## **COLLECTAGE**



## LE CERCLE CELTIQUE DE MÛR COLLECTE TOUJOURS, VOUS AVEZ PEUT-ÊTRE DES TRÉSORS À NOUS MONTRER!



#### **POURQUOI?**

TRÈS SOUVENT, LES PHOTOS ANCIENNES, LES PIÈCES DE COSTUMES ET AUTRES DOCUMENTS D'ARCHIVES RELATIFS À LA MODE ET AUX COUTUMES D'AUTREFOIS SONT MALHEUREUSEMENT JETÉS. POURTANT ILS SONT DES TÉMOIGNAGES FONDAMENTAUX POUR LA SAUVEGARDE DE NOTRE PATRIMOINE. SOIGNEUSEMENT CONSERVÉS ET/OU NUMÉRISÉS AU SEIN DE NOTRE ASSOCIATION, ILS SONT UNE SOURCE PRÉCIEUSE POUR NOUS AIDER À CONFECTIONNER NOS COSTUMES ET PLUS LARGEMENT, ÉTENDRE NOS CONNAISSANCES SUR NOTRE TERROIR... NE JETEZ PLUS!

#### **OUOI?**

DE LA FIN DU XIXEME AU MILIEU DU XXEME: DESSINS, PEINTURES, PHOTOS DE FAMILLE (MARIAGE, GROUPE, PORTRAIT, SCÈNE DE VIE QUOTIDIENNE). MAIS AUSSI DES PIÈCES TEXTILES. PAR EXEMPLE LA COIFFE LOCALE : LE CAPOT ! JUPE, TABLIER, CHÂLE, GUIMPE, PANTALON, GILET, VESTE... (ET BIEN D'AUTRES ENCORE !) ÉGALEMENT LES ACCESSOIRES ET LE PETIT OUTILLAGE, TELS QUE : GLOBE DE MARIAGE, BIJOUX, USTENSILES DE COIFFURE, MATÉRIEL DE COUTURE, DE BRODERIE, DE REPASSAGE... ET BIEN SÛR, NOUS SERIONS RAVI D'ÉCOUTER UNE CHANSON, UN RÉCIT OU UNE ANECDOTE DE VOS SOUVENIRS.

#### **COMMENT?**

SELON VOS DISPONIBILITÉS, NOUS VENONS À VOTRE RENCONTRE POUR DISCUTER ENSEMBLE AUTOUR DE VOS SOUVENIRS, DE VOS DOCUMENTS D'ARCHIVES. LA PHOTOGRAPHIE ET/OU LA NUMÉRISATION DE VOS PIÈCES ANCIENNES EST POSSIBLE. PARTAGEZ L'INFORMATION AUTOUR DE VOUS!

CONTACTS - THOMAS JAN : 06 89 86 71 53 & ANAÏS LE MAUX : 06 22 98 40 50 MAIL : COLLECTAGE.CERCLEMUR@GMAIL.COM







## ANIMATIONS AU CAFE GRACIEUX



#### **Programme OCTOBRE**

#### Du 20 au 22 octobre weekend spécial OCTOBRE ROSE :

- ven. 21 octobre a 19h : **projection du film** Personn'elles et happy hour au bar jusqu'à 22h
- sam. 22 octobre de 15h a 17h30 : après midi bien être

Ateliers bien être sur la prévention et l'accompagnement du cancer du sein (naturopathie, hypnose, réflexologie et sophrologie + un goûter gourmand) 10€/personne

- dim. 22 octobre : **déjeuner TOUT ROSE** à 25€ dont une partie des bénéfices seront reversés à notre association partenaire

Une tirelire est à disposition au café, tout au long du mois d'octobre, pour faire un don pour l'association SYMBIOSE qui œuvre dans l'accompagnement des femmes atteintes du cancer du sein.

## Autres dates à retenir :

Fermeture du café du lundi 23 au vendredi 27 octobre inclus. Réouverture le samedi 28 à 8h30.

Samedi 28 octobre : finale de rugby

COUPE DU MONDE RUGBY FRANCE 2023

**Sam. 11 novembre de 18h à 22h** : soirée jeux avec « le plateau ambulant » (découverte de jeux pour petits et grands, jeux sur place et vente de jeux)

Vendredi 17 novembre : karaoké

31 décembre : Réveillon de la St Sylvestre :

Menu gastronomique, spectacle musical et soirée dansante à la salle arc-en-ciel 65€/personne

Réservations dès maintenant !

## **OCTOBRE ROSE**





# OCTOBRE ROSE



## **WEEKEND SPECIAL DU 20 AU 22 OCTOBRE**

# LE CAFE GRACIEUX S'ENGAGE DANS LA LUTTE ET LA PREVENTION DU CANCER DU SEIN!

## **VENDREDI 20 OCTOBRE**

#### DIFFUSION DU FILM Personn'elles

A 19H30 dans la salle horizon Rejoignez-nous ensuite au bar pour discuter du film... GRATUIT

## **SAMEDI 21 OCTOBRE**

#### Atelier conférence bien-être

en présence de professionnels autour de la prévention et de l'accompagnement du cancer du sein 14h30-17h30

## <u>Au programme</u>:

4 ateliers de 30 minutes (naturopathie, hypnose, réflexologie et sophrologie)

Ainsi qu'un goûter convivial!

10€ par personne

## **DIMANCHE 22 OCTOBRE**

Déjeuner **TOUT ROSE** Menu Entrée/plat/dessert

## 25€ par personne

#### Apéritif offert

une partie des bénéfices du weekend sera reversée à une association partenaire

RESERVATION OBLIGATOIRE

### **TOUT LE MOIS D'OCTOBRE**

Soutenez l'association Symbiose de Plérin en faisant un don, une tirelire sera à disposition au café

LE CAFE GRACIEUX, 1 RUE DU LIN, 22460 GRACE UZEL - 02 96 28 01 18

## **DATES A RETENIR**



**Du 21 oct au 5 novembre**: Vacances scolaires

**Samedi 21 octobre**: Matinée rencontre de l'association « Grâcieux patrimoine »

pour la rénovation d'un chemin communal

(Rdz vous 9h devant la mairie)

**Lundi 23 octobre** : Réunion de préparation du Téléthon (salle polyvalente, 20h)

**Mer.25, jeu.26 et ven.27 oct**: Opération « argent de poche » pour les 16-18 ans. **Samedi 28 octobre :** Messe paroissiale à 18 h en l'église Notre Dame.

**Dimanche 29 octobre** : Passage à l'heure d'hiver

**Mercredi 1**er **novembre** : Cérémonie de la Toussaint (église Notre Dame – 15h)

**Vendredi 10 novembre** : Soirée raclette école Notre Dame



## Renseignements utiles

Mairie **2.96.28.81.78** 

contact@graceuzel.fr

graceuzel.fr

@ http://www.grace-uzel.fr



#### **Horaires d'ouverture :**

De 8 H 30 à 12 H 30 et de 14 H 30 à 17 H 30 le mardi et le jeudi. De 8 H 30 à 11 H 00 le mercredi De 8 H 30 à 12 H 30 le vendredi.

Cantine - Accueil périscolaire **2.96.67.38.90** 

École **2.96.28.88.96** 

Bibliothèque : Lundi et samedi de 11 à 12 h.

**j** bibliothequedegrace-uzel@orange.fr

Pompiers **2** 18

Samu **2** 15

Numéro unique 112

Centre Vétérinaire **2.96.28.80.42** 

Pharmacie de garde **2337** 

## **Équipe de rédaction**

François HINDRE, Anaïk LUCAS, Miguel PINÇON, Angélique DAVID, Jean-Marc VIDELOT